

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Par délibération POR 3/1088/CC du 18 décembre 2006 et par convention de délégation de service public du 1^{er} janvier 2007, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la Société Nautique de Marseille (SNM), association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, la « gestion, l'animation et le développement d'un pôle voiliers et bateaux de tradition multicoques, la promotion et la valorisation de la culture et du patrimoine nautique, la mise en place de partenariats socio-éducatifs pour faciliter l'accès à la plaisance » sur la partie du plan d'eau et des terre-pleins du Vieux-Port de Marseille identifiée sous la dénomination de « périmètre 2 ». Ce contrat a été conclu pour une durée de 10 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante du délégant et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur quatre exercices, les principaux indicateurs portant sur le service de gestion, animation et développement sur le périmètre 2 du Vieux Port d'un service : pôle voiliers et bateaux de tradition, multicoques, promotion et valorisation de la culture et du patrimoine nautique, mise en place de partenariats socio-éducatifs pour faciliter l'accès à la plaisance.

En outre, un tableau ci-annexé récapitule ces principaux indicateurs.

I/ Compte rendu technique

Le délégataire a réalisé en 2010, 51 k€ d'investissements, concernant essentiellement le remplacement des chaînes fille de la panne 8 endommagées en raison d'un fort coup de vent, des travaux de sécurisation du site après la tempête et des études relatives aux travaux de remplacement de plusieurs pannes.

Selon le plan d'investissement contractuel, 255 k€ de travaux étaient prévus en 2010

Au terme de l'année 2010 le délégataire a réalisé 428 671€ d'investissements sur les 1 150 981€ prévus sur la durée du contrat, soit un taux de réalisation de 37% qui s'avère être bien inférieur au taux prévisionnel de 96%.

Toutefois, la SNM a programmé pour l'année 2011 des travaux importants de renouvellement de pannes qui devraient rattraper en partie ce retard.

II/ Compte rendu financier et d'activité

1/ Tarifs et fréquentation

Les redevances d'occupation des plans d'eau et terre-pleins sont votées par le délégant. Le tarif pratiqué en 2010 est de 38.18 € HT/m²/an, il n'a pas augmenté par rapport à 2009.

Le nombre d'usagers annuels est stable : 550

Le nombre de bateaux est de 564 (y compris bateaux de l'école de voile, multi-proprétaires...).

En 2010, 20 nouveaux usagers ont intégré la DSP. Ils se sont acquittés du tarif passager pendant un an.

En ce qui concerne les escales :

Après avoir connu une forte augmentation (+ 65%) en 2008, le nombre de nuitées d'escales a diminué de 7.4% en 2009 et en 2010 de 20%.

Le délégataire le justifie par le fait que la croissance des manifestations sportives qu'elle organise limite les capacités d'accueil de passagers.

Les recettes de passage ont baissé de 16% (baisse compensée par une augmentation des tarifs de passage).

2/ Manifestations

Conformément aux engagements contractuels et dans la continuité de 2009, le délégataire a organisé en 2010 une vingtaine de manifestations, dont 9 régates, 2 partenariats socio-éducatifs et 7 animations culturelles, festives ou sécuritaires.

3/ Economie de la délégation

L'essentiel du chiffre d'affaires s'élevant à 1 052 000€ repose sur la perception des redevances des usagers et passagers (escales et nouveaux usagers) qui en représentent 76.2%.

L'activité régates est déficitaire de 33k€ (=50% des recettes engendrées par les régates qui s'élèvent à environ 70 000€), même si la situation s'est améliorée par rapport à 2009.

Le chiffre d'affaires affiche une progression entre 2009 et 2010 de 4%, ce qui est inférieur à l'augmentation annuelle depuis 2007, soit 6.7% par an. Mais les années précédentes étaient caractérisées par des recettes exceptionnelles que l'on ne retrouve pas.

Les recettes augmentent de 4.9%.

Les charges de la délégation sont, elles, en augmentation de 3.4% alors qu'elles baissaient en 2009 de 4.3%. Augmentation due essentiellement au doublement de l'impôt sur les sociétés, à la progression des amortissements et frais de personnel.

Globalement, la situation financière de la DSP est satisfaisante après 2 années de résultats positifs, dont 94k€ en 2010 et 86k€ en 2009.

4/ Relations financières avec MPM

La SNM a versé en 2010 une redevance de 272 k€ à la collectivité délégante dont 230 k€ correspondant à la part forfaitaire et le solde à la part variable calculée sur le chiffre d'affaires, à savoir 41K€ (3% du chiffre d'affaires reversés au délégant). La redevance versée stagne (+0.3%)

La redevance totale versée au délégant compte pour 26,5% du total des charges.

5/ Effectif

En ce qui concerne les effectifs, hors bénévoles, 7 salariés sont affectés à la DSP, mais certains ne le sont que partiellement, au total ce sont 5 équivalents temps pleins qui sont affectés à la DSP. La SNM estime par ailleurs que les bénévoles (hors sociétaires) sont mobilisés pour un équivalent de 10,4 équivalents temps-pleins pour la DSP, soit plus de la moitié des effectifs réels présentés par le délégataire.

Effectif total salariés + bénévoles : 15.4 équivalent temps plein.

III/ Qualité du service

Le registre des réclamations mis à disposition des usagers ne comporte aucune inscription, mais à nouveau le délégataire relaie tout de même des plaintes écrites qui lui ont été adressées par les usagers de la panne 6 du fait d'emplacements et chenaux trop étroits.

Malgré un gardiennage jour et nuit les actes d'incivisme ont augmenté durant la période estivale.

En 2010 aucune nouvelle mesure en faveur de la protection de l'environnement n'a été réalisée.

IV/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2010

Le délégataire a renouvelé son effort dans la communication des informations notamment en termes d'activité, de tarifs, de contrats de sous-traitance, investissements et entretien.

Toutefois, quelques éléments restent encore à fournir tel que : le détail des recettes de gardiennage, l'état du transfert du droit à déduction de TVA. De plus, davantage de commentaires des données fournies permettrait une plus grande clarté.

Un retard non négligeable dans la réalisation des investissements est constaté mais devrait être compensé par les travaux programmés en 2011.

La situation financière de la SNM, après quelques inquiétudes en 2008, s'est améliorée en 2010 dans le prolongement de 2009, en dégageant un bénéfice.

Les effectifs et tarifs sont restés stables. Le nombre de manifestations organisées est également constant.

Globalement, les principaux indicateurs de gestion se sont améliorés et attestent de la bonne santé financière de la DSP. Ainsi, l'activité 2010 a été satisfaisante malgré la baisse des escales.

Une attention particulière devra néanmoins être apportée à l'augmentation des charges dans les prochaines années.

Au cours de l'année 2010 aucune attribution n'a été effectuée par l'autorité portuaire, 20 changements de propriétaires (transfert d'usage) et 24 changements de bateaux ont été enregistrés. La liste d'attente n'a donc pas évolué.